

ARRETE N°23-023

**ARRETE LISTE DES ADMIS
ET ADMIS SOUS RESERVE A CONCOURIR**
Concours externe, concours interne et troisième concours
de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
Session 2023

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L452.11, L452-35 et L452-38.

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverse applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la délibération n° 32-2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) en date du 27 mai 2021 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2021,

Vu la convention établie entre le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher et les Centres Départementaux de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret,

Considérant les besoins exprimés par les collectivités et établissements de la Région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°23-003 du 23 février 2023 décidant l'ouverture d'un concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste des candidats admis à se présenter au concours externe de Rédacteur Principal de 2ème classe est arrêtée ainsi qu'il suit :

APANI Iteheou
BARATEAU Marine
BARBIER Eddy
BARILLET Graziella
BARRIERE Anne-Catherine
BELLOTEAU Estelle
BERTAULT Mathieu
BOUCHER Clément
BOUCHER Charline
BOULAY Sandra
BOURSIER Jennifer
BROUT Manon-Anaïs
CASSIN Laura
CECCALDI Lorianne
CHAN Chorvy
CHAUSSEON Johanna
CHAZOT Lambert
CORRE Lucie
COSTALUNGA Mélanie
COUVRAND Nicolas
DAVANT Léonie
DESCOUTURES Caroline
DINAHET Lucie
EINAUDI Charlène
ESTEVE Karine
FLEURIER Vanessa
GENY Aurélie
GUIMONT Jacob
GUTIERRES Martin
GUYONNET Alice
JEANGUYOT Constance
JOLY Elodie
JOLY Aurélie
JUANPERE Flavien
KHOSHNAW Jhino
KILIC Melike
KLUPINSKI Manon

LAGOUTTE Thomas
LAURENCENA-NICOLAS Anaëlle
LEBRUN Cécile
LESEURRE Caroline
MACADRE Alicia
MAWA Gneto
MERCIER Caroline
MERIC Pauline
MESSON Léna
MILLET Christophe
MONGUILLON Bénédicte
MOREL Céline
MORIN Aurélie
MORIN Alexandra
RAFFAULT Elodie
ROUAUX Camille
ROUET Camille
ROUSSEAU Charline
ROY Noémie
RUGGIO Mégane
SARAZIN Victorine
SCOTH JABIOT Claire
SENOBLE Valentin
SYLLA Aissé
THOMAS Camille
THUARD Margaux
TRANCHANT Anaïs
VALLEE Ophélie
VANNIER Grégory
VELASCO Mélanie
VALLANEX Arthur
VILLEMAIN Amélie

La liste des admis à se présenter au concours externe de Rédacteur Principal de 2ème classe est arrêtée à **69 candidats**.

ARTICLE 2 : La liste des candidats admis à se présenter au concours externe de Rédacteur Principal de 2ème classe **sous réserve de fournir les pièces manquantes** est arrêtée ainsi qu'il suit :

CHÊNET Gaël
CONFIAC Dominique
FAVERIS Jordan
GITON Tiphaine
LECHAT Angéline
MAANANE Nour

Soit **6 candidats** admis sous réserve. Ces candidats devront compléter leur dossier et fournir l'ensemble des pièces manquantes au plus tard le 19 octobre 2023, date de la première épreuve. Dans le cas contraire leur participation au concours pourra être annulée.

ARTICLE 3 : La liste des candidats admis à se présenter au **concours interne de Rédacteur Principal de 2ème classe** est arrêtée ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
N° 00070-20230301-00-023-AR
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

ABDESSLAM Najat	HABERT Lydie
AKAFF Valérie	HAMOLINNE Emilie
ALEXIS Emma	HENAUULT Fabienne
ALLAIN Caroline	HENNEQUIN Emilie
ALLOUARD Delphine	HERMELINE Aude
AOUADJ Claire	HOAREAU Laëtitia
ARAUJO Céline	HUBERT Véronique
AUFREIRE Carine	ISSA NAIMI Amélie
AUROUET Mylène	JARDIN Laurence
AVEZARD Sabrina	KARAKAYA Emine
BADI Schéhérazade	KEHLI Malika
BELARBI Fatima	KRAWCZYK Magali
BELLOT Céline	LACAUD Valérie
BENOIT Delphine	LAIGNEAU Angélique
BELSOEUR François	LANCELIN Aurélien
BERTHAULT-VALLEE Elodie	LE GAL Loise
BEUDOT Véronique	LECLERE Virginie
BEVILACQUA Anne-Marie	LECONTE Mélanie
BEZARD Stéphanie	LEMONNIER Edwige
BLANCHARD-BIDEL Maud	LEON Marine
BOKHARI Aqeel	LUYSSEN Maria
BONNOT Claire	MADEIRA Anita
BOULAY Mélanie	MAGNAN Véronique
BOURGAREL Patricia	MAGOT Julie
BOUSSARD Delphine	MAGRE Constance
BRIGAND Christine	MAINARDI Adeline
BROUSSEAU Cécile	MALLET Aurore
BRUNET Sandrine	MARTIN Julia
CALLE Sandrine	MERY Magali
CARROY Lucie	MOGLICA Flutura
CARVALHO Maria	MONMIGNON Elodie
CHAPLART Lise	MONTIGNY Guillaume
CHENU Laura	MOREAU Cyrille
COLLAIN Sarah	MOREL Nathalie
COURATIN Charlène	MOUNEYRAT Christel
DAMPRUNT Anne-Claire	NAHID Ilhame
DE BONNEFOY Magali	NEDELLEC Charlène
DE LIMA Catherine	NIVAUULT Aurélien
DELABROSSE Sarah	NOIREAU Manola
DELAHAYE Hélène	NOUAT Prescillia
DELANOUE Delphine	OEILLARD Magali
DELAORTE Isabelle	OULGHAZI Samira
DESRUES Francisca	PALLUAU Caroline
DEVENNE Sandy	PAPIN Sylvie
DILLENSEGER Sophie	PARENT Emilie
DORADOUX Aurélie	PARIZET Benoit
DOS ANJOS DA SILVA-VIARD Aline	PAUVERT Emilie
DROMAS Océane	PENET Carole
FAURI Lucie	PETITFILS Aurore
FORCE Hélène	PHILIPPON Estelle
FORT Apolline	PICARD Hugo
FOUIN Amandine	PILOT Astride
FRADET Solène	PINDORECK BOGETTO Maeva
GASCO Sabine	PINSARD Delphine
GAUTHIER Florence	PLANCHOT Aude
GIMENEZ Adeline	PLAT Priscilla
GIRAULT Aurélie	POINT Lucile
GOËTZ Amélie	POISSON Marie-Florinde
GREMY Anne-Sophie	PORCHER Céline
GRENOUILLON Hélène	PORTHEAULT Marion
GRONDIN Céline	POTIER Hélène
GUDIN Angélique	PUSKULU Ilker

RACINE Anaïs
RAIWET Lauren
RAPICAULT Audrey
RASZKOWSKI Rachel
RENAUD Philippe
RINGUET Graziella
ROZEAU Noémie
SALAS Emmanuelle
SARDA Caroline
SAUSSE Laura
SAVATTEZ-TOURATON Kathleen
SELATNA Aïcha
SEVERIN Hélène

TARDIVEL **Stephanie**
TOUZET **Katia**
TRAORE **Rosanna**
TRARI Jamel
VACHER Véronique
VACHER-CAILLARD Katia
VICENTE Maria
VIDAL Peggy
VIEILLESCHAZES Aurélie
VILLEMON Audrey
VINGADAPATY Ornella
VIROULET Anne-Marie
VOISIN Mary
VOYER Nadia

Accusé de réception en préfecture
N°20230531-23-023-AR
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

La liste des admis à se présenter au concours interne de rédacteur principal de 2ème classe est arrêtée à **151 candidats**.

ARTICLE 4 : La liste des candidats admis à se présenter au **concours interne** de Rédacteur Principal de 2ème classe **sous réserve de fournir les pièces manquantes** est arrêtée ainsi qu'il suit :

COULOMB Marion
DA COSTA Hélène
DAHMANI Yacine
GREGOIRE Loïc
KICHENIN Emeline
LIEBENGUTH Caroline
SOBLECHERO Nadine

Soit **7 candidats** admis sous réserve. Ces candidats devront compléter leur dossier et fournir l'ensemble des pièces manquantes au plus tard le 19 octobre 2023, date de la première épreuve. Dans le cas contraire leur participation au concours pourra être annulée.

ARTICLE 5 : La liste des candidats admis à se présenter **au 3ème concours** de Rédacteur Principal de 2ème classe est arrêtée ainsi qu'il suit :

BOIZARD Adeline
BOUCHÉ Ophelly
BRUNET Sandrine
COLIN Lorene
COUVРАН Alexandra
DE LAUBRIE Sandrine
DUBESSAY Séverine
FAURE Céline
FEUILLOY Delphine
LAMASSET Mélody
LEROY Jessica
LOMBARDO Béatrice

MADROLLES Marie
METAYER Florence
MONGUILLON Bénédicte
MOREAU Fabienne
OGER Florence
ROBERT Corinne
SAUNIER Isabelle
VILLIERS Lydie
WAEELS Materssia
WATIEAUX Aurélie
WINANDY Isabelle
ZARAGOZA Aurélie

La liste des admis à se présenter au 3ème concours de rédacteur principal de 2ème classe est arrêtée à **24 candidats**.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Loir-et-Cher.

ARTICLE 7 : Le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 31 mai 2023

Le Président,

Eric MARTELLIERE

